

Déclarée « grande cause du quinquennat » par la Présidence de la République française, l'égalité Femmes Hommes a été placée au cœur des priorités gouvernementales. Dans ce contexte, par décret n°2019-15 du 8 janvier 2019, un nouveau dispositif a été défini, aux termes duquel les entreprises françaises de plus de cinquante salariés s'évaluent chaque année dans le domaine de l'égalité professionnelle : l'Index Egalité Femmes Hommes.

Bâti autour de cinq indicateurs calculés sur un total de 100 points, l'Index mesure, par entité juridique, différentes données en matière d'égalité professionnelle : écarts de rémunération, écarts dans la proportion de femmes et d'hommes augmentés, écarts dans la proportion de femmes et d'hommes promus, augmentation systématique des femmes l'année d'un congé de maternité, nombre de femmes dans les dix plus hautes rémunérations de l'entreprise.

En deçà d'un seuil de 75 points sur 100, l'entreprise est dans l'obligation de définir et mettre en œuvre des mesures correctives, dans un délai de trois ans.

Vous trouverez ci-après la note sur 100 obtenue par chaque entreprise relevant du périmètre de la division Aéronautique du groupe LISI en France comportant plus de 50 salariés au 31 décembre 2021 ([1]).

Malgré nos efforts, nous sommes toujours confrontés à une proportion plus réduite de femmes dans les domaines où nous recrutons une grande partie de nos effectifs.

Convaincus néanmoins de la nécessité de lutter contre d'éventuels écarts constatés et de favoriser l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes, la Direction de LISI AEROSPACE a été moteur dans le renouvellement des accords d'égalité professionnelle et de QVT au sein de la Division.

Le niveau des notes obtenues témoigne ainsi de l'engagement de notre Division en faveur de l'égalité de traitement dans l'ensemble des domaines de l'égalité professionnelle abordés par l'Index.

Note obtenue par les entreprises françaises relevant du périmètre de la Division Aéronautique du Groupe Lisi et comportant plus de 50 salariés au 31 décembre 2021 :

	2021	2022
<i>Blanc Aero Industries</i>	<i>93/100</i>	<i>87/100</i>
<i>Lisi Aerospace Forged Integrated Solutions</i>	<i>84/100</i>	<i>84/100</i>
<i>Creuzet Aeronautique SAS</i>	<i>87/100</i>	<i>77/100</i>
<i>Blanc Aero Technologies</i>	<i>93/100</i>	<i>89/100</i>
<i>Lisi Aerospace SAS</i>	<i>76/100</i>	<i>82/100</i>

[1] Les entreprises comportant moins de 50 salariés restent hors du champ d'application de l'Index.

Détail Blanc Aero Industries :

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	1	39	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	6,3	20	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	0,9	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0	INCALCULABLE		15	0
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	1	0	10	10
Total des indicateurs calculables			74		85
INDEX (sur 100 points)			87		100

Le total des indicateurs calculables est ramené sur 100 points en appliquant la règle de la proportionnalité.

Détail Lisi Aerospace Forged Integrated Solutions :

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	3,1	36	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	3,6	20	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	0,9	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0	INCALCULABLE		15	0
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	0	0	10	10
Total des indicateurs calculables			71		85
INDEX (sur 100 points)			84		100

Le total des indicateurs calculables est ramené sur 100 points en appliquant la règle de la proportionnalité.

Détail Creuzet Aeronautique SAS :

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	2,9	37	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	4,8	10	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	1,1	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	1	0	10	10
Total des indicateurs calculables			77		100
INDEX (sur 100 points)			77		100

Détail Blanc Aero Technologies :

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	5,2	34	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	2,0	35	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	2	5	10	10
Total des indicateurs calculables			89		100
INDEX (sur 100 points)			89		100

Détail Lisi Aerospace SAS :

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	10	27	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	1,4	35	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	2	5	10	10
Total des indicateurs calculables			82		100
INDEX (sur 100 points)			82		100